

**PRESTATIONS EN DIRECTION DES FAMILLES****Evolution du progiciel « Concerto » et acquisitions de moyens de pointages**

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

**EXPOSE DES MOTIFS**

La ville d'Ivry-sur-Seine gère des équipements de la Petite enfance ainsi que des accueils de loisirs sans hébergement dont le fonctionnement est soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne au travers de différents dispositifs financiers.

L'utilisation du logiciel « Concerto », permettant d'assurer la gestion et le suivi des activités, connaît quelques limites du fait de son utilisation actuelle et des défauts de paramétrages dont il a fait l'objet initialement.

La volonté d'améliorer et de faciliter les démarches des familles dans leur lien avec la ville dans le cadre de ces activités rend aujourd'hui incontournable l'évolution du système informatique.

Il s'agit donc de faire évoluer le progiciel vers une version correspondant mieux aux exigences de suivi d'activités, d'évaluations et d'aide à la décision dans les champs de politiques publiques concernés. Ainsi, la Ville sera en mesure d'éditer des tableaux de bord fiables et pertinents tout en développant les moyens de communication avec les habitants mais également avec les partenaires institutionnels. La Ville souhaite donc acquérir la nouvelle version du progiciel « Concerto » et former l'ensemble du personnel à ces nouvelles fonctionnalités.

La Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne peut apporter son concours financier à hauteur de 80 % du montant HT de l'opération (achat et formation).

Par ailleurs et indépendamment du changement de progiciel, il s'avère nécessaire de doter les services municipaux d'outils de pointage adaptés à leur fonctionnement : bornes pour les établissements d'accueil du jeune enfant et supports mobiles pour les centres d'accueil de loisirs sans hébergement. Ces nouveaux moyens de pointage, qui facilitent et sécurisent le recueil des données liées aux effectifs, seront déployés dès cet été pour une mise en fonction au mois de septembre 2015.

L'acquisition de ces instruments est également éligibles aux financements apportés par la CAF.

Au vu de ces éléments, je vous propose de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'acquisition de la nouvelle version du progiciel « Concerto » ainsi que des outils de pointage afin d'améliorer la gestion des différentes structures accueillant le jeune enfant et des centres d'accueil de loisirs sans hébergement.

Les recettes en résultant seront à prévoir au budget communal.

## **PRESTATIONS EN DIRECTION DES FAMILLES**

### **31) Evolution du progiciel « Concerto » et acquisitions de moyens de pointages**

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 20 octobre 2005 sollicitant auprès de la Caisse d'Allocation Familiales du Val-de-Marne une subvention pour l'acquisition du logiciel « Concerto » pour la gestion des structures de la petite enfance,

considérant que l'acquisition d'une nouvelle version de ce progiciel ainsi que des outils de pointages répond à des besoins de gestion, d'évaluation des politiques publiques et de perspectives au sein des services municipaux accueillant le jeune enfant ainsi que des centres d'accueil de loisirs sans hébergement,

considérant qu'il convient en conséquence de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la réalisation de ce projet,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

A l'unanimité

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et AUTORISE le Maire à faire les toutes démarches nécessaires à l'obtention de celle-ci.

**ARTICLE 2 :** DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JUIN 2015